

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

Le dix-huit décembre deux mille quatorze à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 11 décembre 2014

Présents : 14

Votants : 16

Etaient présents : Annie PRIEUR, Catherine MERLEN, Jérôme AVONDE, Laurence GINISTY, Didier LEROY, Laurent MAS, Florence PIHA, Jordan LEGRAND, Karin VALLET, Antoine DUPERRON, Jean-François DESCHAMPS, Christine HAIMET et Patrice PETIT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir(s) : Laurent LEFEBVRE pouvoir à Annie PRIEUR et Pascal KNOBELSPIESS pouvoir à Didier LEROY.

Absentes excusées : Florence SIMON, Françoise DENEUVE et Véronique LOUET.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 septembre 2014,

DÉLIBÉRATIONS :

- Aménagement d'un itinéraire cyclable entre le centre bourg de Belbeuf et le Lycée Galilée
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire précise qu'une question a été ajoutée à l'ordre du jour :

Question ajoutée :

- Participation aux charges de scolarité entre les communes de l'agglomération rouennaise
Convention 2015/2021 - Accueil Scolaire -.

DÉLIBÉRATIONS :

- I. AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE ENTRE LE CENTRE BOURG DE BELBEUF ET LE LYCÉE GALILÉE
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les résultats des délibérations de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 4 novembre 2014 pour procéder à l'ouverture des trois offres de prestataires qui ont répondu à notre consultation, il s'agit :

1. Euclid EUROTOP
2. ARC EN TERRE
3. ESPACE LIBRE.

La commission d'appel d'offres en présence des services de la CREA a vérifié que tous les dossiers étaient complets et après un premier examen a décidé de se réunir une nouvelle fois, à savoir le 8 décembre 2014 pour analyser les offres.

La commission après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des trois et après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet à l'Entreprise EUCLYD EUROTOP d'un montant de 14 200 euros HT soit 17 040 euros TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres, qu'il approuve, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

A L'UNANIMITÉ

II. PARTICIPATION AUX CHARGES DE SCOLARITÉ ENTRE LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE Convention 2015/2021 – Accueil Scolaire

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame Annie PRIEUR,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Education et notamment son article L.2128,
Vu la délibération du conseil municipal du 4 mars 2010,

CONSIDÉRANT :

- Que la convention multipartite pour la répartition intercommunale des charges de fonctionnement, des écoles publiques et son avenant arrivant au terme de l'année scolaire 2014-2015,
- Que les 27 communes de l'agglomération, ou limitrophes, signataires ont souhaité l'établissement d'une nouvelle convention, qui prendrait effet à compter de la rentrée scolaire 2015-2016 et expirerait au terme de l'année scolaire 2020-2021,
- Que la participation financière annuelle par enfant serait maintenue à 340€ pour la durée de la convention,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

1. autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention,
2. décide de maintenir la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques de ROUEN, à 340€ par enfant pour les années scolaires 2015-2016 à 2020-2021.

A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.